

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Séance du 10 AVRIL 2018

Nombre de délégués : **23**
 En exercice : **23**
 Présents : **18**
 Votants : **18**

L'an deux mille dix-huit, le dix du mois d'avril à 17 h 30 mn, les délégués du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Coutances, légalement convoqués, se sont réunis au pôle communautaire de Saint Malo de la Lande, sous la présidence de Monsieur Christian GOUX, président.

Date de convocation : 28 mars 2018

Etaient présents :

Délégués		Présents	Excusés/ Représenté par un suppléant
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche			
AUBERT Alain	Titulaire	X	
FEDINI Marc	Titulaire	X	
LAUNEY Jean-Paul	Titulaire	X	
LEMOIGNE Henri	Titulaire	X	
LEVAVASSEUR Joëlle	Titulaire	X	
LOUIS Thierry	Titulaire	X	
MARESCQ Roland	Titulaire	X	
RENAUD Thierry	Titulaire	X	
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage			
ALEXANDRE Gisèle	Titulaire		
BIDOT Jacky	Titulaire		Excusé
BOURDIN Jean-Dominique	Titulaire	X	
COULON Gérard	Titulaire	X	
GOUX Christian	Titulaire	X	
HENNEQUIN Claude	Titulaire	X	
JOUANNO Guy	Titulaire	X	
LAMY Yves	Titulaire	X	
LAURENT David	Titulaire	X	
MARIE Jacques	Titulaire	X	
MELHERBE Bernard	Titulaire		
PERIER Claude	Titulaire	X	
RIHOUEY Hubert	Titulaire		
SAVARY Jean-Pierre	Titulaire		
SIMON Yves	Titulaire	X	

Secrétaire de Séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du C.G.C.T, est nommé secrétaire de séance : Madame Joëlle LEVAVASSEUR

Assistaient également à la réunion :

CHABERT Olivier, directeur et DAMAS Jocelyne, responsable administrative et comptable.

Le président constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

Délibération 2018-04-1-01**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement et offre la possibilité aux délégués de s'exprimer sur la stratégie financière du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Coutances.

Le Président commente les éléments figurant dans le document « débat d'orientation budgétaire 2018 » comme suit :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI assimilés dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

CONTEXTE NATIONAL

2018 sera une nouvelle année où les collectivités devront faire l'effort d'intégrer dans leurs compte l'impact financier des décisions d'économies initiées par le Gouvernement.

Même si le Projet de loi de Finances 2018 n'indique pas comme les années précédentes une baisse chiffrée des dotations de l'Etat pour l'année à venir. Néanmoins, lors de la 1ère Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue le 17 juillet 2017, le Président de la République a confirmé la tendance à la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales tout au long du quinquennat.

Le Syndicat Mixte du Pays de Coutances a été créé le 1er janvier 2004. Il fédérait 9 communautés de communes. Au 1^{er} janvier 2017 suite aux fusions successives, il n'y en a plus que deux. Les élus du SMPC ont validé le 27 juin 2017 la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances au 31 décembre 2017.

Les conseils communautaires de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et de la communauté de communes Côté Ouest Centre Manche ont délibéré de manière concordante pour approuver la création d'un syndicat mixte fermé « SCOT du Pays de Coutances » et les statuts de ce syndicat.

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 est créé, à compter du 1er janvier 2018 le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Coutances.

Son objet est d'élaborer, de réviser, et de mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest, et d'être un espace de concertation et d'échange sur tous les sujets d'intérêt général qui concernent le périmètre du SCoT.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget primitif 2018, du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Coutances s'équilibrerait comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES/RECETTES	72 168 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES/RECETTES	26 000 €

LES DEPENSES**Charges à caractère général : 10 750 €**

Pour la gestion de la location des bureaux, les frais d'électricité, l'affranchissement, les copies, une convention de partenariat sera passée entre la Communauté de communes Coutances mer et bocage et le syndicat mixte SCoT du Pays de Coutances.

Le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Coutances devra souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'exercice de son activité.

Il est également prévu la participation et les déplacements à des séminaires et des réunions thématiques, ainsi que la cotisation à la Fédération Nationale des SCoT.

En ce qui concerne les frais de télécommunications, il s'agit d'un forfait de téléphonie.

Charges de personnel : 20 000 €

Convention de mise à disposition de 2 agents (Madame Jocelyne DAMAS et de Monsieur Olivier CHABERT) par la communauté de communes Coutances mer et bocage à raison 0.15% maximum du temps de travail pour chacun des agents. La facturation sera opérée par la communauté de communes Coutances mer et bocage deux fois par an au regard du temps effectif réalisé par les agents concernés.

Thierry LOUIS demande comment ce décompte la somme allouée aux charges de personnel.
Christian GOUX explique qu'il s'agit d'une mise à disposition de 2 agents pour 0.30 ETP, une convention est passée avec la Communauté de communes Coutances mer et bocage. La communauté de communes Coutances mer et bocage facturera 2 fois par an au Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Coutances, le temps de travail réellement effectué par chacun des agents.

Charges de gestion courante : 15 418 €

Ce chapitre regroupe les indemnités de fonction des élus (14 415 €), la licence pour le logiciel COSOLUCE et la confection d'un logo pour l'identité du Syndicat mixte du SCoT (1 000€).

Yves LAMY s'étonne qu'il soit prévu une ligne budgétaire pour le versement d'indemnités de fonction aux élus. Il s'interroge sur la pertinence de ce point dans un contexte financier défavorable ?

Henri LEMOIGNE indique des indemnités étaient versées sous l'ancien syndicat mixte.

Thierry LOUIS rejoint les propos d'Yves LAMY et précise que l'ex-syndicat menait beaucoup plus de missions.
Henri LEMOIGNE indique qu'il est normal d'indemniser les élus qui auront à se rendre à des réunions hors du territoire de Coutances, comme par exemple dans le cadre de l'élaboration du SDRADDET, ils seront amenés à se déplacer à CAEN voire ROUEN et qu'il est tout à fait légitime que les élus soient indemnisés.

Christian GOUX propose de renoncer aux indemnités de fonction mais de délibérer pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour pour la participation aux réunions des instances ou organismes sur la présentation d'un état de frais réellement effectué.

Les délégués seront également remboursés lorsqu'il s'agira d'une mission accomplie avec l'autorisation de l'assemblée délibérante dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Coutances dans le cadre d'exécution d'un mandat spécial (article L 2123-18 et R 2123-22-1). Les élus ont acté ce point, qui fera l'objet d'une délibération lors du prochain Comité syndical.

Concernant la réalisation d'un logo pour identifier le Syndicat mixte du SCoT, les élus ne souhaitent pas donner suite pour l'instant.

Les dépenses d'investissements : 26 000 €.

Il s'agit de l'acquisition d'un PC portable pour 1 000 € et 25 000 € inscrit en prévision de la révision du SCoT.

LES RECETTES

Les recettes du Syndicat mixte proviennent de subventions de partenaires (Etat, ...) ainsi que des contributions des 2 Communautés de communes qui le composent.

Dotations et participations :

Au titre de l'exercice 2017, l'ex Syndicat Mixte du Pays de Coutances a perçu de la dotation globale de décentralisation d'un montant de 24 550 € pour aider au financement de la révision du SCoT.

Contributions des collectivités

La contribution devra couvrir l'ensemble du reste à charges des dépenses syndicales et notamment celles relatives à l'administration du syndicat et toutes études, prestations et travaux relevant de l'objet syndical.

Total des dépenses de fonctionnement 2018	72 168 €
Dotation globale de décentralisation perçue	24 550 €
Montant restant à répartir entre les 2 communautés de communes	47 618 €

La répartition des contributions entre les communautés de communes membres est établie en fonction, à parts égales, de la population D.G.F. et du potentiel fiscal.

- CC Coutances Mer et Bocage..... 68.61% 32 671 €
- CC Côte Ouest Centre Manche..... 31.39% 14 947 €

Après débat, le Comité syndical

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2018.

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 17H55.

Le Président,
Christian GOUX